

# Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 9 janvier 2017, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Est absente : Mme Suzy Bellerose.

## Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 5 et 19 décembre 2016.
3. Acceptation de l'offre de la Caisse Desjardins pour le renouvellement d'un emprunt.
4. Autorisation pour la signature du billet et acceptation des conditions de l'emprunt.
5. Tableau de remboursement du renouvellement de l'emprunt numéro 2011-01.
6. Révision de la programmation pour le programme TECQ 2014-2018.
7. Adoption du plan intermunicipale de sécurité civile.
8. Procédures pour la vente des immeubles pour non-paiement des taxes municipales.
9. Renouvellement de l'offre de Lavery, avocats, pour l'année 2017.
10. Adhésion 2017 du directeur général et secrétaire-trésorier à l'ADMQ et de l'inspecteur en bâtiment à la COMBEQ.
11. Maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 janvier 2018.
12. Demande de EMP inc. pour un 2<sup>e</sup> camion de déneigement au garage municipal en utilisant la même porte de garage.
13. Accès aux photos et croquis du service d'évaluation de la MRC avec le nouveau logiciel de permis de PG Solutions (513 \$).
14. Fourniture d'un cellulaire pour le directeur général.
15. Demande du député d'Arthabaska pour changer le nom du comté pour Arthabaska-Érable.
16. Participation au programme « Changez d'Air! 2.0 »
17. Remplacement panneau électrique dans le passage du 1<sup>er</sup> étage de l'édifice municipal.
18. Période de questions de l'assistance.
19. Travaux sur le Chemin de la Grosse-Ile de l'été prochain, ouvert à la circulation ou non durant les travaux. (7 à 8 jours) ouverture des soumissions vers le 27 janvier 2017.
20. Approbation du budget 2017 de l'OMH de Laurierville.
21. Adhésion annuelle à Tourisme Érable.
22. Renouvellement adhésion au Réseau d'information municipale.
23. Adhésion 2017 à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).
24. Coût de location des locaux à l'édifice municipal.
25. Programme des travaux compensatoires de Québec.
26. Demande d'aide financière pour la Maison du CLDI de l'Érable.
27. Demande d'aide financière du Centre de prévention Suicide Arthabaska-Érable.
28. Transfert de 7 000 \$ au service de loisirs.
29. Correspondance.
30. Approbation des comptes.
31. États des revenus et dépenses au 31 décembre 2016.
32. Varia. (rencontre président UPA Centre-du-Québec)
33. Clôture de l'assemblée.

**Résolution : 2017-001****Approbation de l'ordre du jour.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-002****Approbation des procès-verbaux du 5 et 19 décembre 2016.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 5 décembre 2016, ainsi que les procès-verbaux du 19 décembre 2016 de 19h30 et de 20h00, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-003****Acceptation de l'offre de la Caisse Desjardins de l'Érable pour le renouvellement d'un emprunt.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de l'Érable pour son emprunt par billet en date du 12 décembre 2016 au montant de 52 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2011-01.

**Que** ce billet est émis au prix de 100.00 CAN pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

<b>9 500 \$</b>	<b>4,74 %</b>	<b>12 juin 2017</b>
<b>9 900 \$</b>	<b>4,74 %</b>	<b>12 juin 2018</b>
<b>10 400 \$</b>	<b>4,74 %</b>	<b>12 juin 2019</b>
<b>10 900 \$</b>	<b>4,74 %</b>	<b>12 juin 2020</b>
<b>11 300 \$</b>	<b>4,74 %</b>	<b>12 juin 2021</b>

**Que** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

**Que** la présente résolution abroge la résolution numéro 2016-354, adoptée le 19 décembre 2016.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-004****Autorisation signature des billets pour l'emprunt.**

**Attendu** que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité de Laurierville souhaite emprunter par billet un montant de 52 000 \$;

<b>Règlement d'emprunt numéro</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2011-01	52 000 \$

**En conséquence**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**Qu'un** emprunt par billet au montant de 52 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2011-01 soit réalisé.

**Que** les billets soient signés par le maire, M. Marc Simoneau et le secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras.

**Que** les billets soient datés du 12 juin 2016.

**Que** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

**Que** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2017</b>	<b>9 500 \$</b>
<b>2018</b>	<b>9 900 \$</b>
<b>2019</b>	<b>10 400 \$</b>
<b>2020</b>	<b>10 900 \$</b>
<b>2021</b>	<b>11 300 \$</b>
<b>2021</b>	<b>0 \$ (à renouveler)</b>

**Adoptée**

**Résolution : 2017-005**

**Adoption du tableau de l'emprunt de 52 000 \$.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte le tableau de remboursement de l'emprunt de 52 000 \$ :

	<b>Année</b>	<b>2011-01</b>	<b>Total</b>
1	2017	9 500 \$	9 500 \$
2	2018	9 900 \$	9 900 \$
3	2019	10 400 \$	10 400 \$
4	2020	10 900 \$	10 900 \$
5	2021	11 300 \$	11 300 \$
	<b>Total :</b>	<b>52 000 \$</b>	<b>52 000 \$</b>

**Adoptée**

**Résolution : 2017-006**

**Révision de la programmation pour le programme TECQ 2014-2018.**

**Attendu** que dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), la municipalité de Laurierville est admissible à une aide financière de 751 544 \$, pour les années 2014 à 2018;

**Attendu** que la municipalité de Laurierville désire modifier sa programmation de travaux déposée le 7 mars 2016, dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à déposer la programmation suivante :

**2016 (travaux réalisés)**

Route de la Grosse-Ile : Travaux de pavage entre le Rang 4 et le Rang 5 (1 km)	91 859 \$
Rue Place Roy : Travaux de pavage (225 m)	19 452
Rue Mercier : Travaux de pavage (750 m)	52 202
Avenue Provencher : Pavage de Dubé à Grenier (215 m)	19 243
Frais de laboratoire : facturation à venir (estimée)	5 500
<b>Total 2016 :</b>	<b>188 256 \$</b>

**2017 (prévisions)**

Rang 6 ouest et partie Route 7 <sup>e</sup> Rang : Pavage (2 700 m)	260 000 \$
Chemin Grosse-Ile : Travaux de voirie.	110 000
Étude nitrates-nitrites :	15 000
Regards égout pluvial :	5 000
<b>Total 2017 :</b>	<b>390 000 \$</b>

**2018 (prévisions)**

Avenue Normand : Travaux de pavage (285 m) 35 000 \$  
Rang 8 ouest (Place Roy à route 8<sup>e</sup> Rang) : Pavage (1 400 m) 138 288

**Total 2018 :** 173 288 \$

**Grand total :** 751 544 \$

**Adoptée**

**Résolution : 2017-007**

**Respect des modalités du Programme TECQ 2014-2018.**

**Attendu** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Attendu** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

**Que** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

**Que** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Que** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

**Que** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-008**

**Adoption du plan intermunicipale de sécurité civile.**

**Considérant** que les municipalités faisant partie du Service de sécurité incendie de l'Érable ont jugé d'intérêt de se doter d'un plan de mesures d'urgence;

**Considérant** qu'un projet de plan intermunicipal de mesures d'urgence dont fait partie la municipalité a été déposé;

**Considérant** que le conseil est en accord avec le projet;

**Considérant** que le conseil de la municipalité doit autoriser le maire à signer l'entente;

**En conséquence**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'autoriser le maire, M. Marc Simoneau, à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville l'entente relative au plan intermunicipal de mesures d'urgence.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-009**

**Procédures pour la vente des immeubles pour le non-paiement des taxes municipales.**

**Attendu** que la municipalité peut transmettre au bureau de la MRC de l'Érable, au plus tard le 10 mars 2017, l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires;

**Attendu** que la municipalité prévoit utiliser ce service pour 1 immeuble;

**Attendu** que la première étape du processus, est l'adoption d'une résolution autorisant le directeur général à transmettre par courrier recommandé, un dernier avis aux propriétaires ayant des taxes dues;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à transmettre par courrier recommandé, un dernier avis au propriétaire en défaut de paiement des taxes municipales.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-010**

**Renouvellement de l'offre de service de Me Daniel Bouchard, avocat, pour 2017.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de renouveler, pour l'année 2017, l'offre de services professionnels de Me Daniel Bouchard, avocat de la firme d'avocats Lavery, Avocats.

**Que** cette offre de services professionnels comprend une formule abonnement basée sur un tarif forfaitaire annuel.

**Que** la formule abonnement au coût de 800.00 \$, taxes et déboursés non inclus, donne droit à ce qui suit :

- Accès téléphonique illimité pour répondre à des questions reliées à l'administration de la municipalité, sans limite quant au type de question soumise, dans la mesure cependant où les réponses à ces questions n'exigent aucune recherche législative, jurisprudentielle, doctrinale ou autre;
- Vérification légale des projets de procès-verbaux des réunions du conseil avant leur adoption finale par le conseil, et formulation de commentaires téléphoniques au directeur général, pour leur bonification au besoin, ce qui n'inclut cependant pas l'analyse de règlement ou de tout document connexe (par exemple administratif) de la municipalité (contrats, ententes intermunicipales, etc...);

**Que** tous les autres mandats, s'il y a lieu, seraient exécutés selon la formule horaire. Notamment, la rédaction d'opinions légales, la préparation de règlements municipaux, l'étude de cas particuliers, la participation (au besoin) à des réunions du conseil, etc... .

**Adoptée**

**Résolution : 2017-011**

**Adhésion du directeur général à l'ADMQ et de l'inspecteur en bâtiment à la COMBEQ.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de défrayer la cotisation pour l'année 2017 du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

**Que** ce conseil accepte également de défrayer la cotisation pour l'année 2017 de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Mme Claire Gosselin, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ).

**Que** la cotisation annuelle pour l'ADMQ est de 511.64 \$, taxes incluses, plus une assurance responsabilité de 348.00 \$, pour un total de 859.64 \$ (790.69\$ en 2016).

**Que** la cotisation annuelle pour la COMBEQ est de 402.41 \$, taxes incluses (373.67 \$ en 2016)

**Adoptée**

**Résolution : 2017-012**

**Nomination d'un maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 janvier 2018.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que M. Pierre Cloutier, soit nommé maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> février 2017 au 31 janvier 2018;

**Que** M. Pierre Cloutier, conseiller, peut signer, pour cette période, les chèques en cas d'absence du maire M. Marc Simoneau, conjointement avec le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, ou avec la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Danielle Bergeron.

**Que** M. Pierre Cloutier, conseiller, remplit les fonctions du maire, en son absence, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés, comme stipulé à l'article 116 du Code municipal de la Province de Québec.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-013**

**Demande de l'entreprise EMP inc. pour un 2<sup>e</sup> camion de déneigement au garage municipal.**

**Attendu** que la municipalité de Laurierville loue à l'entreprise EMP inc., une porte du garage municipal, pour l'entreposage d'un camion de déneigement, et ce pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 31 mars 2017;

**Attendu** que l'entreprise EMP inc. entrepose depuis quelques jours un 2<sup>e</sup> camion de déneigement au garage municipal en utilisant la même porte de garage, avec l'approbation de l'inspecteur en voirie de la municipalité;

**Attendu** que le coût convenu pour la location d'une porte de garage du garage municipal, était pour l'entreposage d'un camion de déneigement et non pour 2 camions de déneigement; comme indiqué à la page 33 du devis technique pour la demande d'appels d'offre pour le déneigement des chemins municipaux;

**Par conséquent**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil demande à l'entreprise EMP inc., d'entreposer un seul camion de déneigement au garage municipal.

**Que** si l'entreprise EMP inc. désire entreposer un 2<sup>e</sup> camion de déneigement au garage municipal, de formuler une demande en ce sens, afin que le conseil municipal se prononce sur la demande et ajuste, s'il y a lieu, le prix de location en conséquence.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-014**

**Accès aux photos et croquis du service d'évaluation de la MRC avec le nouveau logiciel de permis de PG Solutions.**

**Attendu** que l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Mme Claire Gosselin, avait accès aux croquis et photos du service d'évaluation de la MRC de l'Érable pour les propriétés de Laurierville avec le logiciel de permis de SMI;

**Attendu** que PG Solutions a fait l'acquisition de SMI, et que PG Solutions ne supporte pas le logiciel de permis de SMI depuis le 31 décembre 2016;

**Attendu** que la municipalité a fait l'acquisition du logiciel de permis de PG Solutions, lequel ne permet pas l'accès aux photos et croquis au service d'évaluation de la MRC de l'Érable sous sa forme actuel;

**Attendu** que dans le cadre de son travail, l'accès aux photos et croquis est très important pour Mme Gosselin;

**Après délibérations**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de PG Solutions via la MRC de l'Érable, pour modifier le logiciel de permis afin que l'inspecteur en bâtiment et en environnement puisse avoir accès aux photos et croquis du service d'évaluation de la MRC de l'Érable pour les propriétés de Laurierville.

**Que** le coût de la modification au logiciel de permis est de 513.00 \$ maximum, attendu que le coût est partagé avec les municipalités participantes.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-015**

**Fourniture d'un cellulaire pour le directeur général.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte de fournir un téléphone cellulaire au directeur général dans le cadre de ses fonctions, via le service d'achat municipal (SAM) de la Fédération Québécoise des Municipalités, lequel a négocié divers tarifs avantageux avec Bell Mobilité pour les municipalités.

**Que** le coût mensuel pour le forfait voix et données 1 Go partagées, est de 41.50 \$, taxes non comprises, et que le forfait comprend un téléphone cellulaire de marque Samsung Galaxy S5 Neo.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-016**

**Demande de changement de nom du comté d'Arthabaska au DGEQ.**

**Attendu** les démarches entamées par le nouveau député d'Arthabaska, M. Éric Lefebvre, auprès du Directeur général des élections du Québec (DGEQ), afin de changer le nom de la circonscription d'Arthabaska pour « Arthabaska-L'Érable »;

**Attendu** que cette proposition est accueillie favorablement par les maires des municipalités concernées sur les territoires des MRC d'Arthabaska et de l'Érable;

**Attendu** que cette demande a pour objectif de favoriser la reconnaissance régionale et le sentiment d'appartenance des citoyens à leur circonscription;

**En conséquence**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le conseil de la municipalité de Laurierville appui la démarche de changement de nom de la circonscription d'Arthabaska pour « Arthabaska-l'Érable » amorcée par M. Éric Lefebvre, député d'Arthabaska.

**Que** copie de la présente résolution soit transmise au bureau de M. Éric Lefebvre et au DGEQ.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2017-017**

##### **Participation au Programme « Changez d'air! 2.0 ».**

**Attendu** que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

**Attendu** que l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « Changez d'air! » a connu un succès impressionnant;

**Attendu** que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017, de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **Changez d'air 2.0** » pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

**Attendu** qu'une remise de 300 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « **Changez d'air 2.0** »;

**Attendu** que l'appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire, et devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif;

**Attendu** que la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150 \$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

**Attendu** que les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200 \$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

**Attendu** que d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme « Changez d'air 2.0 »;

**Attendu** que l'AQLPA est le gestionnaire du programme « Changez d'air 2.0 », et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

**Attendu** que le programme sera relancé en 2017;



**Par conséquent**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **Changez d'air 2.0** » 2017-2019, jusqu'à concurrence de 5 poêles remplacés sur son territoire ou jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe de 750.00 \$.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-018**

**Remplacement panneau électrique à l'édifice municipal.**

**Attendu** que le 8 décembre 2016, un conseiller en prévention de Promutuel Chaudière-Appalaches, a inspecté l'édifice municipal, le garage municipal et le Pavillon récréatif;

**Attendu** que suite à sa visite, le conseiller en prévention demande à la municipalité de remplacer le panneau électrique situé dans le corridor du 1<sup>er</sup> étage, près de la salle du conseil, afin de remplacer les fusibles par des disjoncteurs;

**Par conséquent**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le directeur général, M. Réjean Gingras, demande une cotation à B. Prince Électricien 2010 inc., à Marius Marcoux & Fils inc. et à JBM Électricité inc..

**Que** le directeur général est autorisé à faire réaliser le changement du panneau électrique à l'entrepreneur avec la cotation la plus basse.

**Que** le coût de remplacement du panneau électrique est estimé à 800 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Période de questions de l'assistance.**

Intervention de M. Claude Poulin concernant l'accès à Internet.

Le maire, M. Marc Simoneau, mentionne que le dossier est toujours actif. La municipalité étudie la possibilité de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Québec branché au Provincial et du Programme Brancher pour innover au Fédéral.

**Résolution : 2017-019**

**Travaux sur le chemin de la Grosse-Ile à l'été 2017.**

**Attendu** que le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable prépare le document d'appels d'offres pour des travaux de voirie sur une partie du Chemin de la Grosse-Ile, soit entre le pont de la Grosse-Ile et le 342 Chemin de la Grosse-Ile;

**Attendu** que le service d'ingénierie désire savoir de la part des membres du conseil, s'ils désirent que le Chemin de la Grosse-Ile demeure ouvert à la circulation automobile durant les travaux de voirie ou si le Chemin peut être fermé;

**Attendu** que la fermeture du Chemin de la Grosse-Ile durant les travaux de voirie, permettrait une réalisation plus rapide des travaux et des économies sur le coût des travaux;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le Chemin de la Grosse-Ile peut être fermé à la circulation automobile durant la durée des travaux de voirie prévue à l'été 2017.

**Que** la période des travaux devra se situer entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 21 juillet 2017, afin de ne pas nuire au transport scolaire, ainsi qu'à la période des récoltes pour les agriculteurs de ce secteur.

**Que** l'ouverture des soumissions est prévue le 27 janvier 2017 à 11h05.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-020**

**Approbation du budget 2017 de l'OMH de Laurierville.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte les prévisions budgétaires de l'année 2017 de l'Office municipal d'habitation de Laurierville, lesquelles indiquent des revenus de 46 152 \$, et des déboursés de 101 553 \$, pour un déficit au montant de 55 401 \$.

**Que** le déficit est comblé à 90% par la Société d'habitation du Québec, ce qui représente un montant de 49 861 \$, et à 10% par la municipalité de Laurierville, pour un montant de 5 540 \$.

**Que** la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C), et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI).

**Adoptée**

**Résolution : 2017-021**

**Adhésion annuelle à Tourisme Érable.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville adhère à Tourisme Érable pour l'année 2017, dont la contribution annuelle est de 185.00 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-022**

**Renouvellement adhésion au Réseau d'information municipale du Québec.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité renouvelle son adhésion au Réseau de l'information municipale du Québec, afin de recevoir le cyberbulletin d'information journalier portant sur le monde municipal.

**Que** le coût d'abonnement au cyberbulletin d'information est de 316.18 \$, taxes incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-023**

**Adhésion 2016 à la FQM.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2017.

**Que** la cotisation pour l'année 2017 est de 1 687.18 \$, taxes incluses, comparativement à un montant de 1 683.73 \$ pour 2016.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-024**

**Coût de location des locaux à l'édifice municipal pour 2017.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que les tarifs pour la location de locaux à l'édifice municipal soient les suivants pour l'année 2017 :

	<b>Tarif 2016</b>	<b>Tarif 2017</b>
Location grande salle :	125.00 \$	135.00 \$
Salle FADOQ : (lunch après funérailles, fête familiale)	80.00 \$	80.00 \$
Location grande salle : cours plusieurs semaines :	22.00 \$/h	22.00 \$/h
Location grande salle : réunion moins de 2 hres :	47.00 \$	47.00 \$
Location salle de réunion : Fête familiale	62.00 \$	50.00 \$
Location salle de réunion : Cours plusieurs sem. :	35.00 \$/jr	35.00/jr
Location salle de réunion : Réunion synd. et autres	47.00 \$	47.00 \$
Cours d'alphabétisation, lundi PM	15.00 \$	15.00 \$
Cours alphabétisation, mardi AM et PM	20.00 \$	20.00 \$

**Que** la salle FADOQ est utilisée seulement lorsque la grande salle est occupée par une autre activité.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-025**

**Programme des travaux compensatoires de Québec.**

**Considérant** que le Ministère de la Justice du Québec parraine l'organisme le YMCA par le Programme des travaux compensatoires;

**Considérant** que ce programme s'adresse à des citoyens adultes qui ont reçu une amende suite à une infraction à une loi du Québec, un règlement municipal ou une loi fédérale;

**Considérant** que certains citoyens sont dans l'impossibilité de payer leurs amendes selon les options disponibles et peuvent compenser leur dette en travaillant pour des organismes sans but lucratif qui sont partenaires du programme;

**Considérant** qu'il est offert à la municipalité de Laurierville d'être accrédité au Programme des travaux compensatoires de Québec;

**Considérant** qu'à l'occasion certain(e)s citoyen(ne)s de Laurierville peuvent être appelé(e)s à participer à ce programme;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement que la municipalité de Laurierville demande au YMCA d'être accrédité afin d'être reconnu comme organisme d'accueil pour que ses citoyen(ne)s puissent avoir accès au Programme des travaux compensatoires de Québec;

**Que** le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Laurierville, le formulaire de demande d'accréditation au Programme des travaux compensatoires de Québec.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-026**

**Demande d'aide financière par La Maison du CLDI de l'Érable.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, qu'un montant de 100.00 \$ soit versé à La Maison du CLDI de l'Érable, laquelle vise à favoriser l'intégration sociale des personnes adultes et des enfants ayant une déficience intellectuelle et/ou un trouble envahissant du développement.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-027****Aide financière pour le Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable inc..**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, qu'un montant de 100.00 \$ soit versé au Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable inc., à titre de Partenaire Bronze, dans le cadre de son activité-bénéfice annuel du 31 janvier 2017.

**Adoptée**

**Résolution : 2017-028****Transfert au service de Loisirs.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un montant de 7,000 \$ soit transféré de l'administration générale au service de loisirs, en vue de payer les comptes dûs à ce poste.

**Adoptée**

**Correspondance.**

- Copie d'une lettre de L'Union des producteurs agricoles adressée au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Pierre Paradis, et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, exprimant par une mise en demeure, leur désaccord aux modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles.
- Lettre de M. Carl Bélanger, directeur au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, direction de la Mauricie-Centre-du-Québec, concernant la reddition de comptes dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, laquelle est maintenant intégrée au rapport financier annuel. De plus, les dépenses liées à l'entretien d'hiver ne sont pas admissibles.
- Lettre de M. Éric Breton, ing., du ministère des Transports, à l'effet que le dossier pour les travaux de scellement de fissures et de la reconstruction d'un ponceau, effectués en 2016 dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local, est conforme.
- Lettre de Desjardins Entreprises pour informer la municipalité que l'entente de tarification des frais de services pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, demeurent à 54.00 \$ par mois.
- Lettre du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, pour confirmer avoir pris connaissance de la résolution de la municipalité à propos de ses inquiétudes à l'égard du projet de loi numéro 106 portant sur les hydrocarbures.
- Demande d'une aide financière de la Table des ressources enfance-famille de l'Érable, dans le cadre du projet Vacances-Familles, lequel offre aux familles dont les conditions économiques sont précaires, la possibilité pour les parents de vivre des vacances avec leurs enfants.

**Résolution : 2017-029****Table des ressources enfance-famille de l'Érable.**

Il est résolu unanimement, de ne pas verser une aide financière à la Table des ressources enfance-famille de l'Érable, dans le cadre du projet Vacances-Familles.

**Adoptée**

- Réception du rapport annuel du Journal Le Poliquin daté du 19 décembre 2016, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2015 au 31 juillet 2016.

- Invitation de M. Yves Payette, président de Partenaires 12-18, à leur prochaine assemblée générale annuelle, le mardi 14 février 2017 à 19h00 à Laurierville.

Le maire, M. Marc Simoneau, est délégué à cette assemblée générale annuelle.

- Réception d'une lettre expliquant la répartition des redevances reçues par le ministère de l'Environnement, pour l'élimination des matières résiduelles. La municipalité a reçu une subvention de 13 253.13 \$, dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles pour l'année 2016.

### Liste des comptes

#### 2016

RREMQ : Régime-retraite de déc. 2016	1,192.36
Agence 9-1-1 : Financement des centres d'urgence	614.67
Receveur Gén. du Canada : Remise féd. de déc. 2016	1,727.59
Ministre du Revenu : Remise prov. de déc. 2016	4,476.21
Ajustement taxes municipales : 3 matricules.	68.59
Claire Gosselin : Souper des Fêtes membres CA OMH.	228.25
Postes Canada : Poliquin décembre.	116.75
L'Invernois : Repas des Fêtes employés et bénévoles municipaux.	1 965.38
Lavery Avocats : Honoraires de juillet à décembre 2016.	464.67
Signé Garneau : Arrangement funéraire pour M. Yvon Mercier.	172.46
Marie-France Garneau : Matériel pour service de garde.	185.20
Réseau Biblio : Divers matériel de bureau.	69.27
Féd. Caisses Desjardins : Essence du 15 nov. Au 14 déc..	209.54
Féd. Caisses Desjardins : Essence du 14/12 au 28/12/2016	240.01
Petite Caisse Laurierville : Timbres, service de garde et nappes.	231.45
APSAM : Formation pour travaux publics (François)	402.20
EMP : Contrat chemins d'hiver (2 <sup>e</sup> vers.de 6)	23 819.62
CER Turmel : Panneau 50 km (projet indicateur de vitesse)	41.22
Claude Joyal : Pièce tracteur Puma	321.56
Vivaco : Huile chauffage, matériels édifice, voirie, garage	3,660.37
Gestion forestière Richard Caron : Barrage castors Michel Lemelin.	154.76
Gestion forestière R. Caron : Barrage castors 320 Grosse-Ile.	147.40
Glissières de Sécurité JTD : Réparation glissière Rg Scott	2,834.87
Buropro : Achat livres bibliothèque	368.81
Roy, Desrochers Lambert : Services de comptabilité	2,742.15
Fonds d'information sur le Territoire : Avis mutations de décembre.	40.00
Garage Agricole Charest : Ouvrage sur tracteur Puma	25.85
Orapé : Cueillette mois décembre 2016	265.60
Fortin Sécurité Médic : Matériels trousse premiers soins garage	21.79
B Prince Électricien : Installation lumière extérieur au garage	88.84
B.Prince Électricien : Travaux au garage et édifice municipal.	545.74
Signalisation Lévis : Panneaux limite de vitesse et arrêt	135.73
Xerox : Contrat de service de déc. 2016	88.63
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour décembre.	1 096.98
Bell Canada : Service pour décembre.	200.24
Serv. San. Denis Fortier : Collecte plastique agricole (2 580 kg).	1 423.39
Environex : Analyse de l'eau décembre (estimé).	150.00
Gaudreau Environnement inc. : Service pour décembre.	9 735.45

#### 2017

Croix Bleue : Ass.-collectives de janvier 2017	2,189.26
CPU Service : Renouvellement contrat 2017 bibliothèque	494.39
MRC de l'Érable : Dossier travaux cours d'eau	12,971.55
Partenaires 12-18 : Participation financière	2,798.00
Promutuel : Assurances générales 2017	13 574.55
Claire Gosselin : Frais déplacement janvier 2017	80.00
PG Solutions : Contrat d'entretien et soutien ordi 2017	5,392.33

Bell Mobilité : Service pour janvier.	56.13
Bell Canada : Service pour janvier.	151.81
OMH de Laurierville : Progr. Suppl. loyer Rés. Prov. en janvier.	55.24
Municipalité d'Inverness : Quote-part loisirs coll. (1 <sup>er</sup> vers. de 4)	5 656.75
Fabrique Ste-Julie : Aide financière pour entretien stationnement.	500.00
Les Éditions Juridiques FD inc. : Mise à jour Loi org. terr. Municipal.	77.70
Employés municipaux : Salaire pour janvier (estimé).	12 800.00

**Résolution : 2017-030**

**Approbation des comptes.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

**Adoptée**

**États des revenus et dépenses au 31 décembre 2016.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 décembre 2016, démontrant à cette date, des encaissements de l'ordre de 1 444 120.15 \$, et des déboursés au montant de 1 503 783.38 \$, laissant un solde en caisse de 37 404.57 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2016, les revenus et dépenses au 31 décembre 2015.

**Varia.**

**Demande de rencontre avec le nouveau président de l'UPA Centre-du-Québec.**

Le nouveau président de l'UPA Centre-du-Québec désire rencontrer les élus municipaux des municipalités du Centre-du-Québec.

Le conseil municipal suggère la date du 20 février 2017 à 19h00.

**Résolution : 2017-031**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**